

## Introduction

La *Loi sur la santé et le sport amateur* a été adoptée en 1961 afin de favoriser et de promouvoir la santé et le sport amateur au Canada. Elle prévoyait la création de la Direction de la santé et du sport amateur (devenue Condition physique et Sport amateur Canada) au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que la formation d'un conseil consultatif national chargé d'étudier les domaines de la santé et du sport amateur et de conseiller le ministre sur les questions connexes à l'amélioration de ces domaines.

Dans son rapport de 1969, le Comité d'étude sur le sport au Canada recommanda que le gouvernement subventionne davantage le sport et les loisirs sportifs. Il déclara en outre qu'étant donné son importance dans la vie canadienne, le sport méritait un appui général. Les documents d'orientation qui suivirent ce rapport mirent, pour leur part, l'accent sur la nécessité d'accroître la participation dans les sports de compétition afin d'y atteindre une qualité supérieure.

La Direction de la condition physique et du sport amateur fut donc remaniée en fonction de ces nouvelles orientations et de la décision du gouvernement fédéral d'accentuer son rôle de chef de file dans le domaine des sports. À cette occasion, deux nouvelles entités, Sport Canada et Récréation Canada, furent créées pour faire face à des responsabilités croissantes. La première devait axer ses efforts sur l'amélioration du niveau des performances dans les sports de compétition à l'échelle nationale et internationale; la seconde (devenue, depuis, Condition physique Canada) devait inciter les Canadiens à s'adonner davantage aux activités sportives en général.

Ce changement de cap entraîna aussi la mise sur pied de quatre organismes auxiliaires. Le Centre national du sport et de la récréation met locaux et services administratifs à la disposition des associations nationales de loisirs et de sports. Hockey Canada est chargé d'organiser et de diriger les équipes nationales de hockey, de coordonner leur participation aux compétitions internationales et de favoriser la pratique du hockey. L'Association canadienne des entraîneurs a pour mandat d'améliorer les méthodes d'entraînement dans tous les sports et d'offrir aux entraîneurs des programmes et des services à tous les niveaux. Enfin, Sport Participation Canada, mieux connu sous le nom de PARTICIPaction, est un organisme privé sans but lucratif dont l'objectif est de favoriser la pratique des sports et des loisirs sportifs afin d'améliorer la condition physique des Canadiens.